



Assemblée générale

Distr. générale
24 avril 2001
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement

Troisième session

2-8 mai et une semaine complète en octobre/novembre 2001

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Examen des contributions au processus préparatoire de fond et aux préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement

Document de travail établi par le facilitateur

Introduction

1. Dans sa résolution 55/245, l'Assemblée générale a décidé qu'à sa troisième session, le Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement approfondirait l'examen des questions figurant dans le document de travail établi par le facilitateur, en tenant compte de tous les apports qui lui auraient été soumis lors de sa deuxième session (voir la résolution 55/186 de l'Assemblée générale et le document A/AC.257/12-19) et de la concertation engagée (A/55/28/Add.1, annexe I) à cette occasion, ainsi que du récapitulatif des initiatives ou thèmes suggérés par les gouvernements qui devait lui être soumis à sa troisième session (voir le document A/AC.257/23) et de tous les autres apports pertinents, ce qui permettrait de mieux circonscrire les débats des travaux préparatoires de fond, au titre des questions de fond inscrites à son ordre du jour (voir le document A/55/28, deuxième partie, chap. VI, sect. B, décision 1/1). Le présent document a été établi en application de cette résolution.

2. Dans l'accomplissement de sa tâche, le facilitateur s'est appuyé sur ses consultations officielles avec des membres du Comité préparatoire, des membres du secrétariat chargé de la coordination associés à l'établissement du rapport du Secrétaire général, et différentes parties prenantes.

3. Beaucoup de questions abordées dans le présent document sont interdépendantes et transversales. La première section appelle l'attention sur certaines de ces interdépendances. Les sections suivantes correspondent aux six thèmes de fond de l'ordre du jour. Toutefois, il doit être clair que, dans la mesure où ces questions font partie intégrante d'un tout, chacune d'entre elles peut à tout moment être considérée

* A/AC.257/21.

du point de vue de ses diverses interdépendances avec les autres.

Interdépendances

4. La Conférence internationale sur le financement du développement a pour objectif de contribuer à relever, sur le plan financier, les défis lancés par le développement à l'échelle mondiale. En abordant de façon globale les questions liées au financement du développement et en impliquant activement toutes les parties prenantes concernées, tant publiques que privées, la Conférence et son processus préparatoire créent une occasion unique d'identifier des sujets communs de préoccupation et de rechercher des solutions bénéfiques pour tous.

5. La Conférence doit donc favoriser la convergence des efforts déployés en vue de mettre la mondialisation au service de tous et de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international ainsi que les objectifs du Sommet du Millénaire. Cinq questions transversales sont particulièrement importantes à cet égard :

1. **Améliorer la cohérence des efforts déployés à l'appui du financement du développement.**

- À l'échelon national, il est essentiel d'améliorer la cohérence et la compatibilité des politiques macroéconomiques et structurelles par rapport aux objectifs de développement social et environnemental.
- À l'échelon international, il est essentiel d'améliorer la cohérence et la compatibilité des dispositifs monétaires, financiers et commerciaux internationaux censés appuyer le développement.
- La synergie des efforts déployés sur les plans national et international pour favoriser le développement constitue dans une mesure croissante la clef du financement du développement, tant au niveau de l'établissement des politiques qu'au niveau opérationnel.

2. **Participation et appropriation par les acteurs nationaux.**

- Dans un souci d'équité, d'efficacité et d'utilité, il faudrait asseoir sur des processus plus participatifs la prise de décisions et la normalisation en matière de financement du développement à l'échelon mondial, notamment en favorisant une participation accrue des parties prenantes, et des pays en développement en particulier.
- Il est tout aussi important que les acteurs nationaux puissent s'approprier les politiques et stratégies de développement. La conditionnalité – si on ne peut l'éviter – devrait être compatible avec les objectifs nationaux de développement et les capacités nationales de mise en oeuvre. Le respect de l'autonomie nationale en matière de politique de contrôle des changes et de choix des régimes des changes par exemple, est un autre élément important.
- Améliorer la création de capacités nationales est essentiel si l'on veut associer réellement les pays en développement à la prise de décisions et à la définition de normes internationales qui les concernent, ainsi qu'à la mise en oeuvre des politiques.

3. **Assistance technique et financière visant à renforcer les capacités :**

- Le renforcement des capacités est au cœur des initiatives de financement du développement. Une des difficultés majeures consiste à intégrer de manière synergique les efforts et les ressources destinés, aux niveaux national et international, à renforcer les capacités dans les domaines interdépendants de l'ordre du jour sur le financement du développement.
- Il importe, en augmentant la convergence des initiatives prises par les organismes du système des Nations Unies, en partenariat avec les acteurs financiers clefs, publics et privés, de veiller à ce que des ressources suffisantes aillent de manière continue à l'assistance technique aux fins du renforcement des capacités et à ce qu'elles soient utilisées à bon escient et allouées avec une certaine souplesse.
- L'assistance technique et financière aux fins du renforcement des capacités doit évoluer et s'adapter aux besoins des pays en développement et aux besoins spécifiques de l'Afrique, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et de transit et des autres pays en développement, ainsi qu'à ceux des pays en transition qui ont des difficultés particulières à attirer des capitaux pour financer leur développement.

4. **Complémentarité et synergies régionales :**

- Il faut tenir compte des besoins et des difficultés propres à certaines régions et se servir de la coopération et de l'intégration régionales pour compléter les initiatives mondiales qui visent à renforcer la cohérence des politiques relatives aux systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux en faveur du développement; à améliorer la participation des pays en développement à l'activité normative et à la prise des décisions de manière qu'ils aient le sentiment d'être parties prenantes et à appuyer l'assistance technique et financière aux fins du renforcement des capacités.

5. **Partenariats entre les secteurs public et privé en faveur du financement du développement :**

- Il convient d'encourager une plus grande synergie entre les finances privées et publiques, notamment grâce à des stimulants et des accords plus efficaces qui permettent aux acteurs privés de mieux concilier leurs intérêts et les objectifs qui sont ceux de la société ou de l'économie tout entières, comme le développement national et la mise à disposition des biens publics mondiaux, régionaux et nationaux.

Chapitre premier. Mobiliser les ressources financières nationales pour le développement

6. Chaque pays est le responsable au premier chef de son développement économique. La mobilisation des ressources nationales est à la base même du développement autonome. Il est essentiel de créer dans chaque pays des conditions favorables au développement, non seulement en mobilisant les ressources nationales, mais aussi en attirant et en utilisant à bon escient l'investissement et l'appui internationaux.

7. Les efforts que font les pays pour mobiliser les ressources financières nationales devraient appuyer la mise en place de conditions propres à favoriser une croissance fondée sur l'équité, grâce à une bonne gestion des affaires publiques, à des institutions nationales qui fonctionnent bien, à l'instauration d'un état de droit, et à des politiques de développement macroéconomique, structurel et social saines et tenant compte de la différence entre les sexes et de la protection de l'environnement.

8. Ces initiatives nationales, fondées sur des principes internationaux communs de respect de la diversité et des conditions propres à chaque pays, devraient pouvoir bénéficier d'un climat international favorable, notamment d'une bonne conduite des affaires financières et commerciales internationales et de la mobilisation de ressources extérieures suffisantes.

9. Dans la perspective d'une bonne gouvernance aux niveaux national et international, la priorité dans l'immédiat est de lutter contre la corruption :

- Comment renforcer la coopération internationale pour combattre la corruption, éliminer le blanchiment d'argent et les transactions illégales et rapatrier les fonds transférés illégalement? Comment un instrument juridique international contre la corruption, adopté sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pourrait-il lutter efficacement contre la corruption?

10. Outre qu'elles sont au cœur de la question de la mobilisation des ressources nationales, les finances publiques constituent un domaine où l'action gouvernementale peut permettre d'obtenir rapidement des résultats tangibles :

- Comment les organismes de développement multilatéraux et bilatéraux peuvent-ils appuyer les initiatives nationales visant à formuler des cadres budgétaires à moyen terme qui favorisent la stabilité financière tout en permettant de prévoir avec une certaine fiabilité le montant des dépenses publiques?
- Comment la coopération internationale peut-elle soutenir l'action menée au niveau national pour mettre en place des régimes fiscaux efficaces et équitables?
- Comment la communauté internationale peut-elle aider les pays à amener la société civile et le secteur privé à contribuer à la mise en place des infrastructures et des services sociaux, permettant ainsi au gouvernement d'allouer les fonds dont il dispose à d'autres domaines où son intervention est indispensable?

11. Dynamiser le secteur privé est un autre élément essentiel de l'instauration d'un climat porteur :

- Quel est le meilleur moyen de favoriser le développement du secteur privé, notamment celui d'un secteur financier efficace qui favorise l'épargne privée et les investissements productifs?

12. Il importe d'élargir l'accès aux sources de financement, afin que toutes les catégories de la population puissent participer au développement. Le financement des petites et moyennes entreprises (PME) et le système de microcrédit, dans les zones urbaines et rurales, peuvent jouer un rôle déterminant à cet égard, étant donné qu'ils ont des répercussions majeures sur l'emploi et la répartition des revenus :

- Comment la communauté internationale peut-elle appuyer les efforts déployés à l'échelle nationale pour favoriser la mise en place de services financiers ouverts et accessibles à tous, surtout aux femmes et aux pauvres? Comment tirer

parti des innovations récentes en matière d'instruments financiers afin de développer le microfinancement et d'autres produits financiers à l'usage des petits emprunteurs? Dans le cadre des partenariats entre l'ONU et le secteur privé, est-il possible d'innover encore davantage dans ce domaine pour mieux répondre aux besoins financiers des pauvres? Comment profiter de l'expérience acquise par les organismes d'épargne postale?

13. Il faut avant tout lancer une initiative générale de renforcement des capacités et d'assistance technique destinée à produire davantage de richesses et à les canaliser efficacement dans des projets de développement.

- Comment intensifier au maximum l'assistance technique aux fins du renforcement des capacités nationales dans les domaines critiques que sont les finances publiques et le développement du secteur financier, notamment en vue d'une participation accrue aux processus de formulation et d'application des codes et des normes et des réformes du secteur financier qui sont nécessaires pour faciliter les investissements?

Chapitre II. Mobilisation des ressources internationales pour le développement : investissements étrangers directs et autres flux de capitaux privés

14. Les flux d'investissements à long terme, notamment les investissements étrangers directs, sont d'une importance capitale en ce sens qu'ils aident à appuyer les efforts de développement des pays en développement et des économies en transition et surtout à mieux développer les infrastructures, à accentuer le transfert de technologies, à approfondir les rapports de production et à renforcer la concurrence générale.

15. Une des difficultés majeures consiste à attirer les investissements étrangers directs et autres flux de capitaux privés vers un plus grand nombre de pays et de secteurs. Aussi, pour résoudre ce problème faut-il créer des cadres d'activité privée transparents, stables et prévisibles ainsi que les institutions, les principes de gestion d'entreprise et les infrastructures permettant aux entreprises, nationales et internationales, de fonctionner efficacement ou consolider les structures déjà en place.

16. Une priorité immédiate serait d'aider les pays ayant accompli d'importants progrès sur les plans institutionnel et politique à être reconnus comme tels par les investisseurs internationaux. Une autre priorité serait de créer les mécanismes de garantie et de cofinancement susceptibles de favoriser des flux étrangers directs vers des pays et des secteurs qui n'en attirent pas suffisamment :

- Des tables rondes mondiales auxquelles participeraient les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour examiner les questions liées aux accords d'investissement internationaux contribueraient-elles à en arriver à un terrain d'entente qui faciliterait les flux d'investissements vers un plus grand nombre de pays et de secteurs en développement?
- Comment la communauté internationale, et en particulier les institutions financières et commerciales internationales, pourraient-elles, par le biais de leurs programmes d'assistance technique, contribuer à favoriser un climat propice à l'émergence d'un secteur privé national et international dynamique, capable d'appuyer le développement?

- Comment les organisations internationales pourraient-elles mieux sous-tendre les efforts des pays en développement et du secteur privé visant à améliorer le mode de gouvernement des entreprises en vue de la promotion du développement, notamment grâce à l'instauration de nouveaux types de partenariat de nature à favoriser l'accroissement des investissements éthiques et écologiquement rationnels et à la formulation et à l'application de politiques concurrentielles et de normes et lois d'entreprises qui tiennent dûment compte des besoins des pays en développement?
- Comment renforcer les partenariats entre le secteur public et le secteur privé, notamment grâce aux effets de levier de l'aide publique au développement et au soutien des institutions financières internationales et régionales pour financer des projets d'équipement cruciaux et autres domaines de développement prioritaires pour le compte de pays en développement et de pays en transition, non seulement en partageant les risques avec le secteur privé, mais également en faisant mieux prendre conscience des débouchés qu'offrent ces pays?
- Comment raffermir le rôle des mécanismes de crédit à l'exportation et de garantie ainsi que celui d'organes correspondants au niveau multilatéral, comme par exemple, l'Agence multilatérale de garantie des investissements, et des organes du secteur privé des banques de développement multilatéral, comme par exemple la Société financière internationale, le Service consultatif pour les investissements étrangers, afin de stimuler et d'engendrer des flux plus importants en direction des pays en développement?
- Quelles autres mesures efficaces, notamment de caractère incitatif, les pays d'origine et les institutions internationales publiques et privées pourraient-ils adopter pour encourager les sociétés à investir dans des pays à faible revenu et dans des secteurs susceptibles d'avoir le plus grand impact sur le développement?
- Quelles autres mesures les institutions financières internationales et les partenaires des secteurs public et privé pourraient-ils prendre pour aider à accroître et à approfondir les liens entre les succursales étrangères et les économies nationales afin d'accentuer les effets des investissements étrangers sur le développement, notamment grâce à des transferts de technologie accrus? Comment rattacher au mieux la promotion de petites entreprises dans les pays en développement aux efforts d'optimisation des rendements des investissements étrangers?
- Comment renforcer la contribution des institutions multilatérales de développement, notamment la Banque mondiale et les banques régionales de développement, en partenariat avec le secteur privé, à l'acheminement de flux financiers privés à long terme vers des projets de développement régional et sous-régional?
- Quelles mesures supplémentaires faut-il prendre pour promouvoir des institutions telles que des bourses régionales et des instruments novateurs pour élargir l'accès des pays en développement aux marchés des valeurs, compte tenu du rôle primordial que joue le financement par prélèvement sur fonds propres et valeurs dans le financement des entreprises?
- Quelles formes l'assistance technique en faveur du renforcement des capacités devrait-elle revêtir pour contribuer à accroître les flux de capitaux privés des-

tinés à financer le développement, surtout dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des institutions, notamment par le biais de la science, de la technologie et des technologies de l'information et de la communication?

Chapitre III. Commerce

17. Il est indispensable d'intensifier les échanges internationaux ainsi que l'intégration à l'économie mondiale si l'on veut promouvoir la croissance économique à long terme et lutter contre la pauvreté. L'impératif majeur est d'assurer un système d'échanges multilatéraux stable, prévisible, non discriminatoire, transparent, juste et équitable à l'appui du développement qui permette, en toute cohérence, à tous les pays en développement de tirer avantage des échanges commerciaux et qui garantisse à ces pays une augmentation rapide et soutenue de leurs revenus et de leurs exportations en vue d'atteindre les buts qu'ils se sont fixés en matière de développement.

18. Les barrières douanières et le système de subventions à la production mis en place par les pays développés font peser sur les pays en développement des coûts nettement supérieurs à l'aide qu'ils reçoivent. Supprimer ces barrières et ces subventions permettrait à un nombre plus important de pays en développement de vendre leurs produits sur les marchés des pays développés. La suppression des subventions traditionnelles ne doit pas entraîner l'imposition de nouvelles barrières, même si celles-ci répondent à des objectifs louables tels que l'amélioration des conditions de travail et des pratiques écologiques. L'appui à la libéralisation des échanges commerciaux et l'amélioration des normes et des garanties doivent faire l'objet de mesures distinctes et renforcer, non pas saper, le développement.

19. La libéralisation du commerce dans les pays en développement doit être adaptée aux objectifs socioéconomiques nationaux et modulée en fonction de ces objectifs. Elle doit s'accompagner d'une plus grande diversification et d'une augmentation des capacités productives nationales des pays concernés, y compris grâce à des transferts de technologies et à un renforcement des capacités appropriés. L'accès à des mécanismes de gestion des risques constitue aussi un objectif important.

- Comment donner plus de poids au développement dans les accords commerciaux multilatéraux? Comment faire en sorte que les futures négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) soient adaptées de façon optimale aux buts du développement? Comment donner un nouvel élan politique aux travaux de l'OMC et des autres entités concernées, en vue d'amplifier les effets des échanges commerciaux sur le développement?
- Comment accentuer le mouvement qui s'amorce sur le plan politique en faveur de l'accès total des exportations des petits États insulaires en développement aux marchés de tous les pays industrialisés et engager les autres pays en développement dans cette voie? Faut-il procéder par type de pays bénéficiaire (petits États insulaires en développement, autres pays)? Par secteur (par exemple en s'intéressant dans un premier temps au textile et à la confection ainsi qu'à l'élimination des barrières douanières pour les produits agricoles, notamment les subventions des pays développés)? Par type d'incidence (par exemple en s'attachant à éliminer les crêtes tarifaires ou les mesures antidumping qui tou-

chent les produits exportés par les pays en développement et en élargissant les régimes préférentiels)? Faut-il progresser simultanément sur tous ces fronts?

- Comment intensifier de façon optimale la contribution de la coopération et de l'intégration régionales et sous-régionales, en tant que pierre angulaire, au développement et aux échanges commerciaux mondiaux?
- Comment accroître la contribution de la Banque mondiale, des gouvernements, des donateurs et des autres institutions financières et de développement, tant publiques que privées, à l'appui d'une diversification des capacités d'exportation qui permettent de tirer profit des échanges commerciaux? Comment assurer au mieux le financement intégral des programmes qui visent à aider les pays en développement à pallier les limitations de l'offre et à améliorer la structure des échanges?
- Comment renforcer les dispositifs mis en place par les institutions financières internationales en vue de fournir un appui à la balance des paiements destiné à compenser les perturbations qui touchent le prix des produits de base?
- Comment les organisations internationales intéressées peuvent-elles aider les pays en développement à accéder aux instruments de gestion des risques sur les marchés des produits de base et à faire face à la détérioration persistante des termes de l'échange ainsi qu'à l'instabilité des prix des produits de base?
- Comment les organisations internationales intéressées peuvent-elles contribuer à garantir l'accès des pays en développement, notamment les pays vulnérables tels que les petits États insulaires en développement, aux systèmes d'assurance en cas de catastrophe naturelle?
- Quelles mesures faut-il prendre en priorité pour satisfaire aux critères de l'assistance technique et de l'aide financière destinées au renforcement des capacités dans ce domaine, y compris en ce qui concerne les négociations commerciales et le règlement des différends, ainsi qu'à l'appui des capacités d'exécution? Comment appuyer le cadre intégré en faveur des pays les moins avancés et se servir de cette expérience pour accroître la cohérence des mesures prises en vue de renforcer les capacités commerciales d'autres pays en développement?

Chapitre IV. Renforcer la coopération financière internationale aux fins du développement, grâce notamment à l'aide publique au développement

20. Bien que l'efficacité en soit affaiblie du fait de son faible niveau, l'aide publique au développement (APD) joue un rôle essentiel en venant compléter d'autres sources de financement pour le développement des pays en développement, en particulier dans le cas des pays d'Afrique, des pays les moins avancés et autres pays à faible revenu, où les courants d'APD continuent de représenter la plus grande partie du financement extérieur.

21. L'APD peut aider les pays à atteindre des niveaux adéquats de mobilisation des ressources internes suivant un calendrier approprié, tout en développant leur capital humain et leur capacité de production, et en diversifiant leurs bases d'exportation. L'APD peut aussi aider les pays à améliorer leur environnement d'une façon qui fa-

vorise l'activité du secteur privé en développant les infrastructures et les institutions, et ouvrir ainsi la voie à une croissance solide.

22. Mais les ressources de l'APD ne pourront contribuer efficacement au développement que si, à la base, les politiques sont des politiques nationales et si de meilleurs partenariats s'instaurent entre les protagonistes nationaux, régionaux et internationaux, la société civile et le secteur privé. Elle ne doit pas être considérée simplement comme un transfert de ressources financières mais aussi comme véhicule pour accéder aux connaissances et au renforcement des capacités.

23. Dans le même temps, nous sommes confrontés à la tâche de plus en plus pressante de favoriser un meilleur approvisionnement en biens collectifs mondiaux. Le financement de cette nouvelle tâche ne doit pas se faire aux dépens de la première. Les fonds d'APD affectés aux efforts nationaux des pays en développement doivent se voir compléter par un financement additionnel destiné spécifiquement aux biens collectifs mondiaux.

24. Les problèmes à résoudre dans le domaine de la coopération financière internationale aux fins du développement se répartissent donc en quatre grandes catégories :

1. Renforcer la justification et l'appui politique en faveur de l'accroissement du niveau de l'aide internationale au développement.

- Quels pourraient être les éléments essentiels d'une campagne mondiale d'information et de promotion, en particulier dans les pays développés, mettant en lumière l'intérêt commun porté à l'assistance internationale au développement, ainsi que l'utilité et l'urgence de cette assistance? Dans ce contexte, quelle est la meilleure façon de mobiliser et de canaliser l'appui pour atteindre les objectifs du Sommet du Millénaire et d'autres objectifs convenus au niveau international dans le cadre de l'effort déployé pour mobiliser les ressources d'APD de façon à atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut (PNB) des pays donateurs, en suivant des calendriers appropriés?
- Comment assurer qu'en portant l'attention voulue à la croissance et au développement on renforce la réalisation des objectifs du Sommet du Millénaire et d'autres objectifs convenus sur le plan international, notamment ceux touchant la santé et l'éducation?

2. Améliorer les voies et modalités d'acheminement de l'aide.

- Comment peut-on renforcer les efforts déployés par les organismes d'assistance pour simplifier et harmoniser les politiques et procédures opérationnelles, afin de réduire les coûts des transactions et faciliter l'acheminement de l'aide et, parallèlement, comment peut-on renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition d'élaborer et de gérer leurs propres politiques et procédures opérationnelles? Comment peut-on accélérer les progrès pour ce qui est de libérer l'assistance des conditions auxquelles elle est subordonnée?
- Quelle est la meilleure façon de promouvoir la coopération entre les donateurs et les pays bénéficiaires de façon à ce que les ressources soient disponibles en temps voulu pour venir appuyer l'amélioration des politiques nationales et les possibilités qui s'offrent à ce moment-là d'investir dans des domaines cruciaux pour la réalisation des objectifs du Sommet du Millénaire et d'autres objectifs

convenus sur le plan international, grâce à l'élaboration de stratégies globales de réduction de la pauvreté dans les pays en développement et à des engagements correspondants de la part des donateurs d'apporter un appui coordonné et harmonisé?

- Comment renforcer les processus actuels de coordination des efforts de développement déployés au niveau national, comme par exemple le cadre de développement intégré, la stratégie de réduction de la pauvreté, les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, et le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement/bilans communs de pays, notamment grâce à une transparence et à une participation plus grandes, ainsi qu'à une meilleure coordination des efforts dans des domaines comme le commerce?
- Les mécanismes en place suffisent-ils à assurer que des ressources suffisantes soient fournies pour soutenir une gamme de mécanismes et de modalités de fourniture d'APD correspondant aux besoins à court et à long terme des pays en développement, tout en assurant un bon équilibre entre la diversité des modalités d'approvisionnement et l'efficacité de l'acheminement de l'aide? Quelle est la meilleure façon de déterminer les lacunes, et de présenter des propositions aux organes directeurs des organismes compétents, de façon à combler ces lacunes conformément au mandat et aux capacités de chacun de ces organismes?
- Gardant à l'esprit le fait que les activités de coopération Sud-Sud menées entre pays en développement connaissant des conditions naturelles et culturelles relativement similaires peuvent promouvoir le transfert des technologies appropriées de façon efficace, quelle est la meilleure façon de mobiliser la coopération triangulaire régionale et sous-régionale à cet effet?
- Quelle est la meilleure façon de faciliter la participation des pays bénéficiaires de l'APD, en tant que groupe, aux débats sur la politique d'assistance internationale visant à forger des partenariats solides pour rendre l'aide plus efficace pour ce qui est de promouvoir la croissance et d'éliminer la pauvreté?

3. **Fourniture et financement des biens collectifs mondiaux.**

- Comment, dans la pratique, peut-on faire la distinction entre l'APD destinée essentiellement au développement national et le financement des biens collectifs mondiaux en tant qu'outil de budgétisation et de promotion de stratégies? Comment peut-on encourager les ministères sectoriels nationaux (ceux de l'environnement et de la santé par exemple) et/ou les départements des finances à contribuer au financement des biens collectifs mondiaux relevant de leurs mandats respectifs (pour éviter le détournement des ressources d'assistance)?
- Comment utiliser le financement public multilatéral et bilatéral des biens collectifs mondiaux comme stimulant pour encourager et mobiliser les contributions privées? Quels autres stimulants peut-on fournir pour mobiliser les ressources privées afin de financer les biens collectifs mondiaux?
- Pour quels biens collectifs mondiaux serait-il important et souhaitable d'étudier en priorité de nouvelles modalités de financement, par exemple les paiements d'un pays à un autre pour services rendus?
- Quelle est la meilleure façon de rechercher un système plus efficace de gestion des connaissances en tant que bien collectif mondial, visant à la fois à pro-

mouvoir les innovations par une bonne protection des droits de propriété intellectuelle et à encourager l'utilisation la plus vaste possible des connaissances disponibles aux fins du développement, grâce à des partenariats entre les secteurs public et privé et à l'engagement actif des organismes internationaux? Quelle est la meilleure façon d'utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) comme outil stratégique majeur du renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays en transition?

4. **Nouvelles sources de financement du développement.**

- Quelle est la meilleure façon d'étudier cette question dans le contexte de l'analyse qu'a demandée l'Assemblée générale dans sa résolution S-24/2?

Chapitre V. Dette

25. Le financement par l'emprunt compte parmi les moyens dont disposent les pays afin de mobiliser des ressources pour l'investissement public et privé. Les pays en développement et les pays en transition sont nombreux à avoir pu accroître leurs investissements grâce à un recours judicieux à l'emprunt, ce qui a stimulé la croissance et leur a fourni largement de quoi rembourser la dette tout en soutenant à la fois les dépenses de consommation et l'investissement. D'autres – pour des raisons différentes, telles qu'une mauvaise gestion de l'économie nationale, des conflits, des catastrophes naturelles et des phénomènes économiques extérieurs, comme les termes de l'échange, les hausses des taux d'intérêt internationaux ou l'effet de contagion – se sont lourdement endettés, parfois au-delà du viable.

26. Il importe de noter que pour la plupart des pays à faible revenu le problème n'est pas tant l'endettement que celui, plus large, du financement du développement. L'accent devrait donc être mis non pas sur un type particulier de flux financier mais sur le volume et la modularité de la masse des transferts nets allant vers chaque pays. L'allègement de la dette ne devrait pas se faire au détriment de l'assistance au développement mais être complémentaire de celle-ci.

27. Compte tenu de l'importance qu'il y a à financer dans son intégralité l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, il convient d'examiner les points suivants :

- Y a-t-il des situations exceptionnelles qui appellent des mesures d'aide plus énergiques? Par exemple, lorsqu'il s'agit de faire face à des catastrophes naturelles ou d'aider des pays qui sortent d'un conflit ou ceux qui, malgré des efforts en matière de politiques ou de gouvernance, ne parviennent pas à atténuer la pauvreté ni à atteindre les objectifs sociaux de base fixés à l'occasion du Sommet du Millénaire.
- Quelles autres mesures spéciales, comme l'annulation de la dette, pourraient être envisagées afin de tenter de porter remède à la pauvreté et d'aller dans le sens du développement durable, en particulier en Afrique?
- Comment éviter que l'allègement de la dette de certains pays ne soit financé par d'autres pays en développement?
- Comment garantir aux pays à faible revenu des dons suffisants et des conditions de faveur dans le cadre de nouveaux emprunts, dans un souci d'éviter qu'un endettement excessif ne se reproduise?

28. Dans le cas des pays qui ont obtenu des prêts publics et privés et qui dépendent des marchés financiers internationaux (où l'allègement de la dette suscite des interrogations concernant les risques d'abus et l'accès futur aux sources de financement) :

- Quelles mesures préventives, notamment par l'intermédiaire de l'assistance technique, pourrait-on prendre pour éviter que la dette publique et privée n'atteigne des proportions échappant à tout contrôle?
- En présence de différentes catégories de créanciers, quels types de mécanismes pourraient faciliter la sortie d'une crise provoquée par l'endettement et la répartition équitable des coûts entre les créanciers et le débiteur? Quelle méthode adopter pour mettre au point des principes plus clairs et des mécanismes plus transparents afin de régler le problème de l'endettement? Des formules de médiation sont-elles envisageables?

Chapitre VI. Résoudre les problèmes systémiques : renforcer la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux à l'appui du développement

29. Il est particulièrement crucial de garantir l'adoption de principes de gouvernance adaptés et ouverts qui mettent la mondialisation de l'économie au service du développement dans un contexte d'interdépendance croissante. Il importe de renforcer les institutions internationales et la coordination des politiques afin de fortifier la croissance économique mondiale et d'en répartir les fruits de manière plus équitable. Associer plus largement les pays en développement à la mise au point des normes et à la prise de décisions est fondamental si l'on veut que les accords soient viables et légitimes et que les mesures de suivi soient fructueuses. Coopérer plus étroitement avec la société civile et le secteur privé est également essentiel :

- Comment inciter les instances nationales, régionales et internationales à mieux prendre conscience de leurs responsabilités et à faire montre d'une plus grande transparence et d'une meilleure capacité d'écoute envers les préoccupations du public? Comment les inciter à revoir leur composition et leurs mécanismes de consultation afin de faciliter la participation des pays en développement et la consultation avec tous les groupes d'acteurs et de parties prenantes intéressés?
- Comment continuer à tirer parti des avantages techniques et logistiques offerts par les réunions techniques et les assemblées comptant un nombre restreint de participants, tout en veillant à ce que les décisions ayant des répercussions mondiales soient prises par des assemblées plus représentatives, pourvues d'un mandat intergouvernemental clairement défini et d'une large assise, telles que le Comité monétaire et financier international, le Comité du développement, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social?
- Quelle serait la forme la mieux appropriée pour améliorer la coopération entre l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation des Nations Unies? Devrait-on inviter le Comité ministériel de l'OMC à examiner de nouveau la question à l'une de ses prochaines réunions?
- Comment concilier les objectifs de la démocratie (laquelle reflète la volonté populaire), le pragmatisme économique (dicté par la taille de l'économie) et la

diversité (qui exprime le point de vue des pays peu peuplés ou n'ayant qu'un faible poids économique) afin d'associer plus étroitement les pays en développement à la gouvernance économique mondiale? Comment progresser peu à peu en ce sens?

- Quelle démarche adopter pour systématiser les consultations au niveau international entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods, l'OMC, les banques régionales de développement, les organisations de la société civile et le milieu des affaires?
- Comment encourager à l'échelon mondial une intensification de la coopération en vue d'améliorer les régimes d'imposition nationaux, de les rendre plus équitables et d'éviter les problèmes de fraude fiscale, de double imposition et de nivellement par le bas? Un forum consacré à la coopération fiscale pourrait-il être un premier pas en ce sens?
- Quelles mesures de sensibilisation et de coordination des politiques pourraient prendre les grands pays industrialisés pour s'acquitter de cette responsabilité qui leur est propre et qui consiste à veiller à ce que leurs politiques macroéconomiques, y compris les politiques en matière de change, tendent à créer un environnement économique international propice à une croissance équitable, au développement, à la stabilité financière internationale et à la régularisation des flux financiers en faveur du développement? Comment renforcer la surveillance multilatérale à cet effet?

30. Si la réforme de l'architecture financière internationale s'est engagée dans la bonne direction, elle est cependant trop timide au regard des changements requis pour donner une assise solide au développement, et progresse de manière asymétrique, le volet international ayant pris du retard par rapport aux volets nationaux dans nombre de pays en développement.

31. Il importe de multiplier les efforts nationaux, régionaux et internationaux afin d'améliorer la surveillance, l'alerte rapide, la prévention et la capacité de réaction afin de pouvoir faire face à temps à l'émergence et à la propagation de crises financières, dans une perspective globale et à long terme qui permette cependant de prendre la mesure des problèmes de développement et de protéger les pays et les groupes sociaux les plus vulnérables.

- Quelles mesures prendre pour que les institutions internationales, notamment le Fonds monétaire international et les organismes régionaux similaires, disposent de ressources suffisantes pour proposer rapidement et à des conditions de faveur une assistance financière d'urgence aux pays touchés par une crise financière?
- Au-delà des liquidités nécessaires pour prévenir et régler les crises financières, quelles mesures devrait-on prendre pour que le système financier international et les mécanismes régionaux et sous-régionaux disposent de ressources plus importantes à long terme afin de pouvoir soutenir de manière adéquate le développement économique et social, notamment pour ce qui est des infrastructures, de l'atténuation de la pauvreté et des régimes de protection sociale?
- Comment faire pour que les institutions financières internationales et les organismes de développement prennent davantage en compte les besoins particuliers et les capacités d'exécution des pays en développement lorsqu'il s'agit

d'orienter les politiques, d'appuyer les programmes d'ajustement et de demander l'application de directives et de normes, le tout dans une perspective privilégiant des politiques et des stratégies de développement maîtrisées par les autorités nationales?

- Comment appuyer la mise au point de mécanismes appropriés en vue d'associer le secteur privé aux efforts visant à prévenir et régler les crises financières, y compris l'établissement de règles aboutissant clairement à une répartition équitable entre les différents intéressés – secteurs public et privé, débiteurs, créanciers et investisseurs – des coûts induits par les ajustements en vue de sortir d'une crise?
- Quelles mesures prendre dans les pays bénéficiaires et les pays d'origine pour éviter les crises, aux conséquences onéreuses, et l'effet de contagion et permettre aux pays de tirer parti des bénéfices potentiels des investissements de portefeuille et des crédits, tout en modérant l'instabilité excessive et les risques annexes, notamment dans le cas des flux de capitaux à court terme et des transactions caractérisées par un fort taux d'endettement?
- Comment faire en sorte que les organismes chargés d'évaluer le risque de la dette souveraine des pays en développement appliquent des critères objectifs et transparents?
- Comment inciter les institutions et les arrangements financiers régionaux et sous-régionaux à soutenir la réforme du système financier international, à améliorer le financement du développement et à proposer ou mobiliser une aide financière d'urgence en cas de crise?

32. La Conférence internationale sur le financement du développement et les suites qui y seront données devraient permettre à l'Organisation des Nations Unies de devenir l'un des pivots de la coordination et de la coopération internationales, aux côtés des institutions de Bretton Woods, des banques de développement régionales et de l'Organisation mondiale du commerce, dans un souci de mettre la mondialisation au service du développement et les bénéfices qui en découlent à la portée de tous :

- Comment aider l'Assemblée générale à proposer une tribune visant à formuler un programme mondial plus ambitieux en vue de renforcer et stabiliser un système financier et commercial international qui tienne compte des questions de croissance et de développement équitable? Comment aider l'Assemblée générale et les autres institutions multilatérales, notamment les institutions de Bretton Woods et l'OMC, à collaborer plus efficacement afin d'arrêter des axes d'intervention prioritaires, de répondre aux nouveaux problèmes et de combler les lacunes à l'issue de la Conférence?
- Comment le Conseil économique et social devrait-il évoluer pour gagner en efficacité afin d'identifier les domaines où il existe un manque de cohérence et d'étudier les problèmes de coordination des politiques générales touchant les questions économiques et sociales et les questions connexes? La cohérence et la compatibilité seraient-elles améliorées si l'on invitait les ministres chargés des questions financières et commerciales et des questions connexes à assister plus souvent aux grandes réunions et aux consultations de haut niveau et si l'on évaluait à intervalles réguliers et de manière plus approfondie les tendances se dessinant en matière de financement des politiques de développement et les résultats obtenus?

- Quelle forme devrait prendre le mécanisme de suivi de la Conférence? Comment continuer à rapprocher les questions du développement et du financement et les consultations et initiatives relatives aux échanges commerciaux? Comment aider l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce à poursuivre et encourager le dialogue politique de haut niveau aux fins d'évaluer la situation économique mondiale et les progrès accomplis dans l'application des textes issus de la Conférence, avec la participation des États Membres, des États observateurs et des différentes parties prenantes?
-